

Chapitre I : Analyse et diagnostic financier : approche statique

Introduction

Selon Patrick PIGET « *l'analyse financière est un art plus qu'une théorie reposant essentiellement sur l'exploitation d'informations comptables. Elle a pour dessein d'étudier le passé pour diagnostiquer le présent et prévoir l'avenir* ». L'objectif de l'analyse financière est d'étudier les conditions d'équilibre financier de l'entreprise, voir si celles-ci sont réunies, mesurer la rentabilité.

L'approche dite « statique » étudie les données relatives à un seul exercice. Pour cela, le bilan, le TCR et les documents annexes se révèlent être des sources de données plus qu'indispensables à l'analyste.

Les opérations de passage du bilan comptable au bilan financier nécessitent de procéder à une série de retraitements et de reclassements fondés sur une vision et un raisonnement purement financier.

I. Le rôle de la fonction financière

Le rôle principal de la fonction financière consiste à fournir aux autres fonctions de l'entreprise les moyens financiers nécessaires à l'atteinte des objectifs et par la même occasion à l'objectif global de l'entreprise. Les fonds nécessaires à cette politique sont collectés principalement au niveau des marchés financiers. La fonction financière assure :

- La cohérence de l'ensemble des fonctions de l'entreprise sous contrainte de rentabilité¹ et de solvabilité².
- Permet de contrôler le degré d'atteinte des objectifs fixés au préalable³.

Pour pouvoir exercer et assumer son rôle correctement, la fonction financière dispose d'un certain nombre d'outils qui lui permettront la collecte de l'information, son traitement et sa diffusion :

¹ Les investissements financés doivent dégager des surplus appréciables.

² L'entreprise doit être capable de rembourser ses dettes dans les délais impartis.

³ Diagnostic, mesure des écarts par rapport aux objectifs, tableau de bord...)

- A l'intérieur de l'entreprise, grâce au système d'information pour la gestion (comptabilité générale, comptabilité analytique et contrôle de gestion). Ces informations sont par la suite retraitées par les responsables financiers (calcul des ratios, consolidation, élaboration des tableaux de financement).
- A l'extérieur de l'entreprise, en collectant des informations sur le marché, sur les concurrents et sur la conjoncture. Les responsables financiers collectent ces informations auprès notamment des branches professionnelles, des centrales des bilan, des agences et organismes d'information économique et financière.

Pour pouvoir faire des prévisions, les responsables utilisent des statistiques et des probabilités, des techniques d'analyse de données, l'information et les techniques de mathématiques financières.

II. Les sources d'information

Les documents comptables obéissent à des principes et à une logique propre à la comptabilité, et qui ne répondent pas nécessairement une logique financière.

1. **Le bilan** : permet de retracer des comptes de situation qui représentent les sources dont dispose l'entreprise et la manière dont celles-ci ont été employées. Il permet de ce fait de donner à la fois la composition et la structure du patrimoine de l'entreprise.
2. **Le TCR** : fait un regroupement des produits réalisés par l'entreprise au cours d'une période d'un an et les charges qui ont été supportées durant cette même période. Ce document est essentiel pour le calcul des Soldes Intermédiaires de Gestion (SIG), la Capacité d'autofinancement (CAF) et certains ratios.
3. **Les documents annexes** : sont des documents auxiliaires qui permettent d'apporter des détails et des compléments par rapport à certaines opérations. Et à certains postes. Nous pouvons citer quelques exemples de documents annexes : le tableau des amortissements, le tableau des provisions, le tableau des dettes, des créances...

III. Le passage du bilan comptable au bilan financier

Etant donné que les emplois et les ressources de l'entreprise sont classés suivant un raisonnement strictement comptable, il est de ce fait nécessaire de revenir sur celui-ci afin qu'il puisse obéir à une vision purement financière. On procède alors à de nombreux retraitements et reclassements qui ont pour objet de réviser et corriger les imperfections des documents comptables.

L'approche adoptée est dite « patrimoniale » et repose sur trois principes de base :

- Une conception « patrimoniale » de l'entreprise ;
- Un classement des composantes du bilan selon leurs degrés de liquidité (pour les actifs) et d'exigibilité (pour le passif).

1. Principes généraux

Les trois principes cités précédemment sont complémentaires entre eux, de sorte que le bilan financier puisse à la fois respecter un degré de liquidité croissant pour les composants de l'actif et un degré de liquidité croissants pour les éléments qui composent le passif. De plus, une distinction est faite entre les éléments à plus d'un an et ceux à moins d'un an aussi bien pour l'actif que pour le passif.

Il convient de prendre en compte la valeur réelle des actifs inscrits au bilan (valeur vénale ou à défaut VNC) et du passif. Les plus ou moins valeurs issues des retraitements étant imputées sur les capitaux propres.

a. Les retraitements et les reclassements

- Il convient d'éliminer les actifs fictifs (les non-valeurs), tels que : les frais d'établissement qui représentent des dépenses engagées à l'occasion d'opérations qui conditionnent l'existence ou le développement de l'entreprise, mais dont le montant ne peut être reporté à des production de biens et de services déterminés. Ils comprennent : les frais de constitution (droits d'enregistrement, honoraires...). Ces actifs ne correspondent pas véritablement à une valeur économique. Ils doivent être retraités en déduction des capitaux propres.
- Les frais de recherche et développement, sous certaines conditions, sont considérés comme des valeurs fictives qu'il conviendrait d'éliminer de l'actif du bilan.
- Les charges à répartir sur plusieurs exercices
- Les primes de remboursement des obligations.
- Déduire l'impôt latent contenu dans les subventions d'investissement et les provisions règlementées et les reclasser en dettes à plus ou moins un an, selon le cas.
- Reclassement des dettes à moins d'un an de la partie du résultat qui sera distribuée.
- Reclassement des provisions pour risques et charges en dettes à plus d'un an ou en dettes à moins d'un an, selon la date probable de survenue du risque ou de la charge en question (les éventuelles provisions sans objet étant assimilées à des capitaux propres)
- Les engagements hors bilan : réintégrer à l'actif et au passif les effets escomptés non échus 'en effet, le risque d'impayé subsiste jusqu'à l'échéance des effets).
- Les immobilisations financières : la fraction à moins d'un an est reclassée en actif circulant.

- Actif circulant : où on ne retient que la fraction à moins d'un an. La fraction à plus d'un an est reclassée dans l'actif fixe.
- Les comptes de régularisation de l'actif sont éliminés de fait.
- Les charges constatées d'avance sont ventilées en actif circulant et en actif immobilisé en fonction de leur échéance.
- Les charges à répartir sur plusieurs exercices sont éliminées de l'actif et leur montant déduit des capitaux propres (compte 'Ecart de réévaluation').
- Les primes de remboursement des obligations sont également des actifs fictifs à soustraire de l'actif avec diminution correspondante des capitaux propres.
- Les écarts de conversion actifs sont éliminés avec en contrepartie la suppression de la provision pour perte de change au passif.
- Les écarts de conversion passifs représentent des gains latents retenus pour leurs montants nets d'impôt.

Schéma 1 : schématisation du bilan financier de grandes masses

Partie à plus d'un an	ACTIF FIXE (Valeurs immobilisées)	CAPITAUX PERMANENTS = CP+DLMT
Partie à moins d'un an	ACTIF CIRCULANT = VE+VR+VD	DCT

Source : réalisé par l'auteur

2. L'actif du bilan financier

Il est composé de deux grandes masses, en l'occurrence :

- L'actif fixe** : qui comprend, comme son nom l'indique, des valeurs immobilisées autrement dit d'actifs à plus d'un an. Il est de ce fait composé de deux éléments : les immobilisations, les actifs à plus d'un an.
 - **Les immobilisations** : elles correspondent aux actifs les moins liquides. En effet, l'entreprise détient ces actifs en vue de les conserver et non de les revendre. Ils sont considérés dans le bilan financier pour leur valeur réelle du moment où la logique qui sous-tend le bilan financier est purement liquidative.

Remarque : certaines immobilisations ne sont pas considérées comme faisant partie des actifs fixes dans les cas suivants :

- Les immobilisations qui seront cédées au cours de l'année (à moins d'un an) seront reclassées en actif circulant.
 - Dans le cas où l'entreprise accorde des 'prêts' et qu'une partie de ces derniers arrivait à échéance de remboursement au cours de l'année, cette partie sera reclassée en actif circulant.
 - **Les autres actifs à plus d'un an :** certains actifs circulants peuvent être considérés comme des actifs à plus d'un an. C'est notamment le cas de ces qui suit :
 - *Le stock-outil :* qui est également appelé 'stock de sécurité' et qui correspond à un stock détenu par l'entreprise lui permettant de se prémunir des risques du marché, en particulier celui de la pénurie de matières premières ou encore des retards de livraison. Il est de ce fait assimilé à un stock 'permanent' puisqu'il doit toujours être présent dans les stocks de l'entreprise (stock minimum).
 - *Les clients douteux à plus d'un an* qui sont constituées lorsqu'un client ne règle à temps ses du envers l'entreprise à tel point qu'un réel doute de règlement effectif existe. Puisque le délai dépasse l'année, il convient de procéder au reclassement de cette partie en actif fixe.
 - *Les autres créances à plus d'un an :* il s'agit de créances dont le délai de règlement dépasse l'année. Pour les détecter et les reclasser en actif fixe, il suffit de vérifier dans les documents annexes (tableau des créances).
- b. **L'actif circulant :** il prend en compte l'ensemble des actifs à moins d'un an, à l'exception des actifs reclassés dans la partie à plus d'un an. L'actif circulant est généralement réparti en trois catégories :
- Les valeurs d'exploitation : qui correspondent à l'ensemble des stocks hormis le stock-outil qui a été reclassées dans la catégorie à plus d'un an.
 - Les valeurs réalisables : cette sous-catégorie regroupe l'ensemble des créances détenues par l'entreprise, en l'occurrence :
 - ✓ Le compte 'clients et comptes rattachés'⁴.
 - Les valeurs disponibles

⁴ Les comptes rattachés font allusion à la partie des clients douteux qui n'a pas été reclassées dans l'actif fixe (à plus d'un an). A cela s'ajoute le compte 'effets à recevoir' qui nécessite dans certain cas un retraitement.